



Projet : Reforme du code de la procédure pénale dans une perspective de non discrimination hommes – femmes

Appel à candidature

Termes de Référence

Contexte

Suite à l'ouverture du chantier de réforme du code pénal par le ministère de la justice en 2003 les associations féministes se sont mobilisées et organisées pour saisir cette occasion et formuler des propositions d'amendements touchant la question des droits des femmes.

Cependant, la réforme ayant été partielle, bien que de nouvelles dispositions en matière de protection des droits des femmes ont été ajoutées, n'a pas donné entière satisfaction aux associations féministes car elle n'a pas touché le fondement patriarcal du texte.

A nouveau, le chantier de réforme du code pénal a été réouvert en 2008 à travers l'élaboration du Ministère de la Justice d'un nouveau projet de loi. Encore une fois, les associations féministes se sont regroupées en coalition¹ pour mener une action commune, notamment suite à l'élaboration d'une étude analytique du code pénal² qui a démontré la nécessité d'une refonte intégrale du code pénale et de son code de procédure. Un nouveau draft de code de la procédure pénale a été lancé en 2014, mais la réforme n'a pas aboutie.

¹ Coalition « Printemps de la Dignité : pour une législation pénale qui protège les femmes contre la discrimination et la violence » a été constituée le 14 février 2010 et regroupe 22 associations

² Etude analytique lancée en 2008 par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc et l'Association Marocaine des Droits des Femmes

Fortes des acquis constitutionnels, les associations féministes dans le cadre de la coalition printemps de la dignité avaient saisies l'occasion de l'ouverture du chantier de réforme du système de la justice de manière globale³ et de la législation pénale.

A cet égard, consciente de l'importance du code de procédure pénale et de sa place centrale et stratégique au sein de l'arsenal juridique, la coalition "printemps de la dignité" veut formuler des propositions versant dans le sens de son harmonisation avec les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux du Maroc en matière d'égalité homme femme et de lutte contre les discriminations. Pour ce faire, la coalition compte mener une étude analytique et comparative de l'actuel code de la procédure pénale ainsi que le nouveau draft du projet préparé par le Ministère de la justice, et formuler des propositions de réforme.

Organisme responsable :

La coalition «**Printemps de la Dignité**» pour une législation qui protègent les femmes contre la discrimination et la violence est un mouvement de coordination structuré et porteur d'un projet, qui s'engage à influencer sur le cours des réformes législatives marocaines. Elle regroupe diverses associations non gouvernementales de défense et de promotion des droits des femmes et de droits humains, qui visent à apporter des changements juridiques protégeant les femmes contre la violence, respectant le principe de l'Egalité et garantissant les libertés fondamentales et les droits individuels des femmes.

Objectif :

Le présent appel à candidature concerne **l'analyse du code de la procédure pénale et du draft du projet du CPP** du point de vue de la protection des femmes contre la violence et la garantie de leurs droits. Cette étude devrait permettre à la coalition « Printemps de la Dignité » de mener une campagne de plaidoyer en faveur de propositions qui inscrivent les principes d'équité et d'égalité dans la législation pénale marocaine en général entant que principes structurants qui trouvent leur concrétisation dans les considérants et les dispositions du code.

Taches du/ de la consultant-e

Le/ la consultant-e aura à effectuer les taches suivantes :

1- Analyser le code de la procédure pénale et le draft du projet du code de la procédure pénale en tenant compte des aspects suivants :

- Effectuer l'analyse des procédures du point de vue du respect et de la garantie :
 - o Des libertés fondamentales des femmes y compris leurs libertés individuelles ;
 - o De l'équilibre entre les doits individuels et ceux de la société ;
 - o Des droits Humains tels qu'universellement reconnus et des conventions internationales en la matière ;
 - o De la sécurité des femmes et de leur protection contre la violence et la discrimination ;

³ Le printemps de la dignité a participé au dialogue national portant sur la réforme du système de la justice, a élaboré un mémorandum revendicatif retraçant sa vision de ladite réforme et l'a adressé aux membres de l'instance mise en place

- Effectuer l'analyse du point de vue de la promulgation de procédures claires, rigoureuses et équitables à même de permettre et de faciliter
 - o L'accès des femmes à la police et à la justice ;
 - o L'intervention rapide des autorités pour protéger les femmes contre la violence (notamment celles commises par des personnes privées) ;
 - o La prise en charge des femmes victimes de violence par les autorités compétentes et spécialisées en matière de violence basée sur le genre ;
 - o L'apport des preuves de la violence commise ;
 - o La protection des femmes ayant dénoncé une violence commise à leur égard ;
 - o La sanction et la réparation des violences à l'égard des femmes
- Prendre en compte toutes les conventions, déclarations et pactes relatifs aux droits humains en général et aux droits des femmes en particulier, notamment la CEDEF et son l'article 4 alinéa (c) et (d) relatives à *la diligence voulue* faisant obligation aux Etats de prévenir, investiguer,...
- Adopter une approche fondée sur une vision globale du code, sa philosophie, sa structure, ainsi que ces dispositions ;
- S'appuyer, pour ce faire, sur les normes internationales consacrées et des études comparées.

2- Faire, à partir des résultats de l'analyse, des propositions argumentées de révision et/ou de dispositions en vue d'une réforme du code de la procédure pénale en matière de :

- Accès égalitaire à la justice ;
- Attribution des intervenants et leur spécialisation ;
- Les mesures à prendre lors de l'enquête préliminaire (audition de la plaignante, des témoins et de l'inculpé ; recherche et constatation des infractions, les mesures de protection provisoires;...) ;
- Enquête : interrogations et confrontations (mesures transitoires,...) ;
- Le procès (décisions, jugements et ordonnances, mesures de contraintes, modes de preuve, le pouvoir discrétionnaire, ...) ;
- La phase post-procès

3- Présenter lors de 2 ateliers de discussion interne le premier draft de l'étude et du mémorandum aux fins de ses discussion et validation

4- Procéder à la finalisation de l'étude et du mémorandum

Le/La consultant-e doit justifier :

- D'une formation universitaire supérieure au moins (bac +5) en Droit pénal ;
- D'une expertise confirmée en matière de droit humain en général et de droit des femmes en particulier ;
- D'une expérience de travail d'au moins 4 ans dans la conduite d'étude/recherche en matière de promotion et de protection, des droits des femmes. (le CV doit citer au moins 3 références) ;

- D'une bonne maîtrise des outils d'analyse relatifs à l'approche droits ;
- D'une bonne connaissance des normes internationales en matière de droits humains en général et des droits des femmes en particulier ;
- Capacité d'ouverture sur la littérature arabophone et francophone et si possible anglophone en la matière ; (le mandat de cette mission, les rapports et les produits seront conduits et livrés en arabe et en français).

Echéances

- Remise d'une note méthodologique au plus tard le 17 avril 2022.
- Entretien dans un délai d'une semaine après acceptation de la note méthodologique ;
- Signature du contrat une semaine après l'entretien ;
- Rencontre avec le comité de suivi de l'étude présidé par Aspirations féminines pour discuter l'avancement de travail : 15 jours après la signature du contrat
- Production de la version provisoire de l'étude et du mémorandum 30 jours après la signature du contrat ;
- Organisation de l'atelier dans un délai de deux semaines après la remise de la version provisoire de l'étude et du mémorandum
- Elaboration et remise de la version finale de l'étude et du mémorandum durant les 7 jours après l'atelier.

Nombre de jours prestés : 34 jours

Les dossiers de candidature pour le présent appel, comportant les pièces mentionnées ci-dessus, doivent être transmis par email à l'adresse suivante :

printemps.dignite@gmail.com; et en copie à aspirations_feminines@yahoo.fr; au plus tard, le 17-04-2022 à 23H.
